

TITRE DE L'ACTION : MISE EN PLACE DU PROGRAMME

Contexte et objectifs	<p>Comme précisé à l'article 3 de la convention de partenariat entre la Région, la Chambre d'agriculture et la Communauté de communes de Vie et Boulogne, la Chambre d'agriculture assure la coordination technique du programme. A ce titre, elle est chargée d'installer la gouvernance et de construire une méthodologie de projet.</p> <p>Les objectifs de cette coordination sont de créer une dynamique collective et multi-acteurs, de partager les préoccupations prioritaires du territoire, afin de définir un objectif chiffré, en terme de renouvellement des actifs agricoles et de construire un programme d'action.</p>
Description de l'action	<p>Mise en place et animation de 2 instances co-présidées par la Communauté de communes et la Chambre d'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le comité de pilotage, composé à minima d'un élu de la Communauté de communes, d'un élu de la Chambre d'agriculture et d'un jeune agriculteur. Un représentant de la Région sera également associé à cette instance, co-présidée par la communauté de communes et la Chambre d'agriculture. <ul style="list-style-type: none"> Le COPIL : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définit les grandes orientations. ✓ Constitue un groupe d'appui local collaboratif, en veillant à associer l'ensemble des acteurs locaux de la transmission. ✓ Veille au bon déroulement du programme. - le Groupe d'Appui Local Collaboratif, composé de membres issus du comité de pilotage et d'interlocuteurs locaux concernés par la question de la transmission des exploitations agricoles. <ul style="list-style-type: none"> o Composition du GALC <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les membres du COPIL ▪ Centre de gestion (CERFRANCE, AFOCG, COGEDIS) ▪ Syndicats agricoles (FDSEA, Coordination Rurale, Confédération Paysanne) ▪ SAFER (Elu safer) ▪ MSA (un administrateur) ▪ CUMA (Administrateur représentant FDCUMA) ▪ Etablissements scolaires (collèges) un représentant par familles (MFR Venansault, Les établières, Lycée Public agricole (Lycée nature), EFEA (Formation chambre d'agriculture) ▪ Les banques (Crédit agricole, Crédit mutuel, Banque populaire) ▪ Acteurs des filières et lien avec les exploitants : Membres de la CGA présent sur le territoire Vie et Boulogne. ▪ Représentants des communes (Elus municipaux) o Il aura pour mission de <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les objectifs et les indicateurs de résultat, en s'appuyant sur un état des lieux de l'agriculture et des enjeux transmission du territoire. ✓ Co-construire le plan d'action en s'appuyant sur l'état des lieux et l'évolution de l'agriculture en matière de transmission. ✓ Assurer la mise en œuvre du programme d'action, <p>La Chambre d'agriculture prépare l'état des lieux, anime le groupe en s'appuyant sur des méthodes d'animation participatives et formalise le plan d'action. Elle pourra solliciter l'intervention d'experts.</p> <p>Le plan d'action sera structuré en thématiques (fiches actions) et précisera les cibles prioritaires, le type et le format de l'action, les partenaires et experts mobilisés, le calendrier de mise en œuvre, les résultats attendus et indicateurs de suivi.</p> <p>Conformément à l'ambition régionale Transmission, ce plan d'action répondra aux 3 grandes orientations suivantes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accompagnement des cédants - Améliorer la lisibilité du parcours et renforcer la synergie a - Faciliter la mise en relation entre porteurs de projet et cédants.
Bénéficiaires finaux	Les exploitations agricoles de la communauté de communes L'ensemble des acteurs et entreprises du territoire
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires opérationnels	Membres du Comité de pilotage. <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i>
Partenaires mobilisés	Membres du Comité de pilotage et du Groupe d'appui local collaboratif. <i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i>
Durée et calendrier de réalisation	18 jours Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} mai 2021 – 30 septembre 2024
Résultats attendus	Participation et mobilisation satisfaisante des différents acteurs locaux dans la construction du plan d'action. Validation d'un plan d'action en cohérence avec les objectifs définis. Mise en place d'une méthode de suivi - évaluation. Deux comités de pilotage sont organisés par an.
Indicateurs de réalisation	Nombre de comités de pilotage et de comités de suivi Nombre de partenaires mobilisés au sein du Groupe d'appui local collaboratif. Livrables : synthèse des objectifs, plan d'action, grille d'indicateurs de suivi.
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires :</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière</p> <p><input type="checkbox"/> L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme</p>	



TITRE DE L'ACTION : POINT ACCUEIL TRANSMISSION EN PERMANENCES DÉLOCALISÉ	
Contexte et objectifs	<p>L'un des enjeux majeurs pour favoriser la transmission installation en agriculture, est de mobiliser les cédants, afin qu'ils anticipent leur projet de transmission. Le Point Accueil Transmission, mis en œuvre dans le cadre du programme annuel Transmission Installation du Conseil Régional, permet de recevoir une centaine de futurs cédants chaque année, par département, soit une vingtaine seulement à l'échelle d'un EPCI.</p> <p>L'objectif est d'adapter et renforcer le PAT, à l'échelle du Territoire Pilote, afin de faire en sorte que plupart des futurs cédants soient rencontrés, en ciblant prioritairement les cédants sans successeur connu ou avec un repreneur hors cadre familial.</p>
Description de l'action	<p>Mise en place de permanences, au siège de la Communauté de communes du Poiré sur Vie, à la maison France Service à Palluau ou dans des Mairies, en lien avec la MSA, afin que le futur cédant puisse rencontrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un conseiller de la MSA, pour faire le point sur ses droits à la retraite, définir une date possible de départ. - un conseiller de la Chambre d'agriculture pour faire le point sur son projet de transmission : clarifier son projet, recevoir des informations sur les dispositions réglementaires, les accompagnements possibles, faire un point sur les démarches qu'il doit engager. <p>En fin d'entretien, remise d'un plan d'actions qui formalise les démarches à engager, les partenaires à solliciter.</p>
Bénéficiaires finaux	<input type="checkbox"/> Exploitants agricoles qui envisagent de cesser leur activité (départ en retraite ou reconversion professionnelle) et sociétés agricoles en recherche d'un nouvel associé.....
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires opérationnels	Représentants de la communauté de communes et de Jeunes Agriculteurs <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i>
Partenaires mobilisés	Mutualité Sociale Agricole Communes <i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i>
Durée et calendrier de réalisation	L'action est calibrée à une demi-journée par RDV Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} Mars 2022 au 1 ^{er} Juin 2024
Résultats attendus	Rencontrer le maximum de futurs cédants ou sociétés en recherche d'un associé afin de bien anticiper les projets de transmission / association pour favoriser l'installation de porteurs de projet. L'objectif est de rencontrer 80% des futurs cédants âgés de plus de 57 ans. (Réalisation programmée de 70 rdv PAT sur la période).
Indicateurs de réalisation	Nombre d'entretiens PAT sur l'année / Nombre de chefs d'exploitation âgés de de 57 à 60 ans.
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires :</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière</p> <p><input type="checkbox"/> L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme</p>	

TITRE DE L'ACTION : PROPOSER DES SESSIONS COLLECTIVES D'INFORMATION ADAPTEES AUX PROFILS DES CEDANTS	
Contexte et objectifs	La Chambre d'agriculture organise des réunions de futurs cédants, à l'échelle départementale, pour bien préparer la transmission, en amont de la recherche d'un repreneur, ou d'un associé. A l'échelle d'un territoire pilote, l'objectif est d'organiser des réunions autour d'une thématique spécifique répondant aux enjeux locaux, en associant les partenaires concernés : filières, remplacement d'associés, adaptation du système, circuits de commercialisation, micro-territoire...
Description de l'action	L'organisation de sessions collectives d'information à l'échelle du territoire, dans les locaux de la communauté de communes, ou à la maison de France Service de Pallau permet de : <ul style="list-style-type: none"> • faire connaître les étapes et la réflexion nécessaire en amont d'une transmission et/ou d'une association • apporter des informations et conseils techniques • apporter des témoignages et des retours d'expériences • bénéficier, entre pairs, des expériences et du vécu de chacun Ces séances sont également l'occasion de retrouver en un même lieu un grand nombre de partenaires en agriculture de l'installation transmission (MSA, banques, filières, structures d'accompagnement ...). L'action se déroule sur une demi-journée et peut être organisée selon différentes formules : <ul style="list-style-type: none"> • Témoignage sur l'exploitation ou en salle • Apports techniques et interventions d'experts • Forum ...
Bénéficiaires finaux	<input checked="" type="checkbox"/> PME actives dans le secteur agricole (production primaire, transformation et/ou commercialisation) <input checked="" type="checkbox"/> Autre, précisez : exploitants en phase de transmission, cédants ou futurs cédants, exploitants à la recherche d'un nouvel associé, porteurs de projets, salariés agricoles et étudiants
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires opérationnels	Selon thématique <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i>
Partenaires mobilisés	Selon thématique <i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i>
Durée et calendrier de réalisation	L'action est calibrée à 2 jours de conseiller par session collective d'information. Calendrier de mise en œuvre : 1er Mars 2022 au 1er Juin 2024
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Les cédants qui participent à ces réunions disposent d'informations opérationnelles et techniques en un même lieu, adaptées à leur situation - Action complémentaire à un rendez-vous en point accueil Transmission, permettant au cédant d'avancer dans sa réflexion et de bénéficier d'informations croisées entre différents partenaires - Possibilité pour ceux qui le souhaitent d'aller plus loin dans leur réflexion, sur un format collectif : sessions de formation, farm dating, ...
Indicateurs de réalisation	Liste des participants Invitations Articles de presse
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Commentaires :.....</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) :..... <input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme</p>	

TITRE DE L'ACTION : TOUR DE TABLE DES PARTENAIRES	
Contexte et objectifs	<p>Certains cédants sont persuadés que leur ferme n'est pas reprenable ; d'autres veulent en tirer un prix qui n'est pas en relation avec le marché. Parfois, des repreneurs se rétractent parce que les conditions de reprise fixées ne sont pas respectées. Il arrive aussi que des partenaires auraient pu proposer des conditions permettant à un jeune de s'installer. Toutes ces situations nous font penser qu'une <u>table ronde</u> aurait pu lever les freins, engager un partenaire, fixer des conditions... C'est pourquoi l'action « tour de table des partenaires » est proposée dans le cadre des « territoires pilote pour la transmission ».</p> <p>Cette action peut avoir lieu <u>en amont</u>, avant de communiquer l'offre, dans l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Persuader le cédant de la reprenabilité de son exploitation - Le préparer à réaliser des actions dans ce sens : tutorat, prise de parts, achat de foncier... - Définir des conditions de reprise favorables pour une installation <p>Elle peut aussi être positionnée <u>en aval</u>, une fois le repreneur trouvé, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter le repreneur aux partenaires - Etablir des conditions d'installation avantageuses (droit à produire, facilités de paiement, délais...) - Etablir un cadre de reprise, fixer les montants, définir les interlocuteurs - Rassurer les partenaires sur les compétences du jeune - Engager le cédant dans la reprise
Description de l'action	<p>Après un 1^{er} entretien (type PAT) lors duquel on définit avec le cédant (ou le repreneur) les partenaires à réunir et les objectifs précis du tour de table :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invitation des partenaires - Animation d'une table ronde : présentation de l'exploitation, de la problématique, échange, définition d'un consensus, engagement de chaque partenaire - Rédaction d'un compte rendu - Validation par le cédant (ou le repreneur) avant envoi aux partenaires concernés - Suivi des décisions (réponse aux sollicitations éventuelles d'un des partenaires)
Bénéficiaires finaux	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cédant <input checked="" type="checkbox"/> Repreneur <input type="checkbox"/> Autre, précisez : collectivité : installation vs agrandissement</p>
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des pays de la Loire
Partenaires opérationnels	<p>Membres du Comité de suivi <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i></p>
Partenaires mobilisés	<i>Selon besoins, partenaires de l'exploitation.</i>
Durée et calendrier de réalisation	Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} Janvier 2022 au 1 ^{er} Juin 2024
Résultats attendus	<p>Des exploitations reprises plutôt qu'agrandissant d'autres exploitations, dans de bonnes conditions pour les cédants Moins d'échec de reprise De meilleures conditions de reprise d'exploitations pour les jeunes</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Nb de tables rondes : l'objectif est de réaliser 15 tables rondes dans ce programme. Nb de partenaires sollicités</p>
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires :</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) : <input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière <input type="checkbox"/> L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme</p>	

TITRE DE L'ACTION : COMMUNIQUER POSITIVEMENT SUR LES INSTALLATIONS DU TERRITOIRE

Contexte et objectifs	<p>Le nombre de départ en retraite est très important dans les années à venir avec un nombre d'actifs qui pourrait être en forte diminution sur les prochaines années.</p> <p>Pour espérer avoir un maximum d'installations sur le territoire, une des étapes est la mobilisation et la capacité à attirer des porteurs de projets pour s'installer « ici » et y rester durablement.</p> <p>Une façon d'attirer est bien sûr une communication positive sur des installations réalisées sur le territoire permettant ainsi de renforcer l'image collective du métier « je ne suis pas seul » et conserver une dynamique d'entraide et de travail collectif sur le territoire Vie et Boulogne.</p> <p>Au-delà de ces réussites il sera également important dans cette action de montrer en quoi ce territoire est attractif, adapté à cette activité et d'identifier les plus d'une installation sur ce lieu à la fois pour l'exploitant (ex : CUMA à proximité, groupe de progrès...) et ses proches (associations présentes sur le territoire, infrastructures pour les activités...).</p>
Description de l'action	<p>L'action devra permettre de revenir sur 4 installations par an minimum avec une diversité des productions présentées.</p> <p>La démarche consistera dans la mise en place de partenariat avec relais de presse locaux pour mettre en place des témoignages avec un suivi dans le temps de ces installés (ex : suivi au fil des saisons).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identification des porteurs de projets pouvant être interviewés (installation imminente, installation récente, installation depuis plusieurs années). 2) Co-construire le témoignage avec le porteur de projet (intégrant la mise en place de l'outil, le suivi de la production, les points de vigilance, les réussites, les partenaires de travail, les éventuelles actions collectives...) 3) Atouts du territoire d'implantation et cohérence avec les attentes des marchés, de la société, les services rendus par l'exploitation au territoire (biodiversité, stockage carbone)... 4) Compiler l'ensemble de ces témoignages pour pouvoir avoir une vitrine sur l'installation de ce territoire. Utilisation des outils numériques pour une diffusion via les sites internet des partenaires 5) Proposer un temps fort aux nouveaux installés depuis deux ans sur le territoire pour créer du lien (visite d'une exploitation d'un installé).
Bénéficiaires finaux	<input checked="" type="checkbox"/> PME actives dans le secteur agricole (production primaire, transformation et/ou commercialisation) <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Pilote(s)	Co-pilotage Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et service communication de la communauté de communes
Partenaires opérationnels	<p>Presse locale, structures partenaires des installés (ex : CUMA, entreprise prestataire de travaux agricoles...), associations...</p> <p><i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i></p>
Partenaires mobilisés	<p>Structure pour la réalisation des supports numériques</p> <p><i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i></p>
Durée et calendrier de réalisation	Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} Janvier 2022 au 1 ^{er} Juillet 2024
Résultats attendus	<p>Des témoignages dynamiques.</p> <p>Des liens entre installés plus forts.</p> <p>Une mise en avant de la richesse du territoire et des enjeux de favoriser ces installations.</p>
Indicateurs de réalisation	<p>Nombre d'installations mises en avant dans la presse locale</p> <p>Nombre de vidéos réalisées</p> <p>Nombre d'article dans les magazines communaux</p> <p>Action décrite dans le magazine de la CCVB</p>

Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :

L'action de promotion concerne des produits agricoles :

oui non Commentaires :

Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ?

oui Précisez le(s)quel(s) :

non

Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :

Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière

L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme

TITRE DE L'ACTION : TRANSMISSION DES LOGEMENTS DE FONCTION DES AGRICULTEURS	
Contexte et objectifs	<p>Au moment de l'installation, les jeunes agriculteurs peuvent avoir des difficultés à se porter acquéreur de la maison d'habitation des cédants pour des raisons financières ou bien parce que les cédants souhaitent rester dans leur habitation.</p> <p>A terme, cette maison pourrait être revendue à un tiers, ce qui peut entraîner parfois des conflits de voisinage (odeurs, circulations, poussière...) ainsi que des difficultés de développement de l'outil de travail.</p> <p>Cependant, l'exploitant agricole doit être présent de manière permanente et rapprochée pour un bon fonctionnement de l'exploitation agricole.</p> <p>L'objectif est de favoriser la transmission des habitations en même temps que l'outil de travail pour éviter la création de logement de fonction supplémentaire et limiter le mitage de l'espace agricole. Cependant, la construction d'un logement de fonction devra rester possible.</p>
Description de l'action	<p>Faire un état des lieux des demandes de logements de fonction sur les deux dernières années, point zéro qui permettra de montrer l'impact de l'action en année 3.</p> <p>Partager les objectifs de la charte sur les logements de fonction.</p> <p>Communiquer auprès des agriculteurs, presse, interventions, réunions.</p> <p>Rencontre avec les cédants spécifiquement pour aborder ce point.</p> <p>Echanges entre les communes et la Chambre d'agriculture lors des demandes afin d'adopter une position commune sur les demandes, et sensibiliser les cédants à vendre leurs biens aux agriculteurs ou futurs agriculteurs.</p>
Bénéficiaires finaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cédant ■ Repreneur ■ Autre, précisez : collectivité : installation vs agrandissement
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire et le service Aménagement de la CC Vie et Boulogne
Partenaires opérationnels	<p>Membres du Comité de suivi</p> <p><i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i></p>
Partenaires mobilisés	Les services urbanisme, Maires, SAFER...
Durée et calendrier de réalisation	<p>L'action est calibrée sur un accompagnement de 20 jours.</p> <p>Calendrier de mise en œuvre : 01/01/2022 au 31/12/2023</p>
Résultats attendus	Augmenter la vente des habitations des cédants aux jeunes agriculteurs
Indicateurs de réalisation	<p>Faire un état des lieux avant (2019/2020) puis 2022/2023</p> <p>Nombre de logements de fonction créés</p> <p>Nombre de transmissions avec reprise des habitations existantes</p> <p>Nombre de rencontres réalisées</p>
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Commentaires :</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p><input type="checkbox"/> Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière</p> <p><input type="checkbox"/> L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme</p>	

TITRE DE L'ACTION : ADAPTER LES PERIODES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE (ACTION ANIMATION)	
Contexte et objectifs	<p>Des personnes intéressées par l'agriculture peuvent réaliser une expérience pratique dans une exploitation pour observer le quotidien du métier d'agriculteur, se préparer à sa reprise ou afin de trouver un travail en tant qu'associé ou salarié.</p> <p>Une action individuelle intitulée « proposer des périodes d'observation et de pratique » existe dans le cadre du programme régional installation transmission et les stages de parrainages sont largement développés sur la Région.</p> <p>Néanmoins des formules innovantes sont à rechercher pour étoffer cette offre et favoriser le recrutement de nouveaux porteurs de projets notamment en direction des offres d'association.</p> <p>Objectif : Animer au niveau local une réflexion d'innovation sur des formules de découvertes et d'essais afin de mobiliser des porteurs de projets.</p>
Description de l'action	<p>A l'échelle du territoire pilote la constitution et l'animation d'un groupe d'acteurs doit permettre de développer les outils existants tel que les stages, l'apprentissage, les stages de parrainages, le salariat... et de proposer des nouvelles formules de périodes d'observations, de pratique et d'essais.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la découverte des exploitations sociétaires et des opportunités d'association.</p> <p>Communiquer localement sur les possibilités de périodes d'observation, de pratique et d'essais, tester des formules innovantes et rédiger des retours d'expériences pouvant être reproduits le cas échéant sur l'ensemble de la Région.</p>
Bénéficiaires finaux	<input checked="" type="checkbox"/> PME actives dans le secteur agricole (production primaire, transformation et/ou commercialisation) <input checked="" type="checkbox"/> Autre, précisez : Porteurs de projet PAI, Etudiants, Demandeurs d'emploi, Personnes en reconversion ou en recherche de qualification, tout public intéressé par un projet professionnel en agriculture
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires opérationnels	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i>
Partenaires mobilisés	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire Acteurs locaux de l'agriculture, collectivités, établissements d'enseignements, pôle emploi... <i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i>
Durée et calendrier de réalisation	Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} Janvier 2022 au 1 ^{er} Juin 2024
Résultats attendus	<input checked="" type="checkbox"/> Des formules de découvertes et d'essais innovantes mises en place. <input checked="" type="checkbox"/> Des porteurs de projets passant de l'idée au projet
Indicateurs de réalisation	<input type="radio"/> Compte rendu d'animation <input type="radio"/> Document de communication local sur les périodes d'observation et/ou de pratique et/ou d'essais. <input type="radio"/> Nombre de retours d'expériences
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Commentaires :</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) : <input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme</p>	

TITRE DE L'ACTION : COACHING DES OFFRES D'EXPLOITATIONS	
Contexte et objectifs	<p>Les attentes des porteurs de projet sont en constante évolution et certains cédants sont favorables à la transmission mais souhaitent être accompagnés de près dans les étapes successives de la recherche d'un successeur.</p> <p>Un conseiller va les accompagner à définir un plan d'actions et, par la suite, à le réaliser et à l'adapter de façon régulière sur une année.</p>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Expression des attentes et travail sur la posture du cédant pour s'assurer que l'intéressé soit prêt à transmettre • Rédaction d'un plan d'actions détaillé avec pour objectif de <u>trouver un repreneur</u> par des actions concrètes de sourcing et d'amélioration de l'offre. • Etablissement d'un rétro-planning (typologie et fréquence des entretiens) <ul style="list-style-type: none"> • Point tous les 3 mois : Rencontre en vis-à-vis (bureau ou exploitation) pour soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Point global sur l'ensemble des actions en cours ; sur ce qui a été fait, ce qui reste à faire et les nouvelles démarches à activer (nouvelles attentes, les points de satisfaction, les points à améliorer, à mettre en place...). ○ Point avec le cédant sur les différents candidats vus ou potentiels ou à rechercher (cohérence du projet, crédibilité aux yeux du cédant, renseignements complémentaires souhaités...) ○ Prise de rdv éventuelle et accompagnement du cédant lors de rencontre avec un acteur de sa transmission (propriétaire, famille...) ou avec un organisme (MSA, coopérative, juriste...) Débriefing pour mesurer l'incidence sur l'offre, les suites à donner ... • Appels téléphoniques mensuels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Points sur ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire. ○ Point sur les contacts avec des candidats intéressés (points forts, points de vigilance...suite envisagée)
Bénéficiaires finaux	<input type="checkbox"/> PME actives dans le secteur agricole (production primaire, transformation et/ou commercialisation) <input checked="" type="checkbox"/> Autre, précisez : exploitant agricole souhaitant transmettre son exploitation et un accompagnement rapproché.
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires opérationnels	Autres partenaires du cédant qui peuvent être consultés <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i>
Partenaires mobilisés	Autres partenaires du cédant qui peuvent être consultés. <i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i>
Durée et calendrier de réalisation	Action calibrée à 3 jours par dossier. Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} janvier 2022 au 31 Mars 2024
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des offres mieux suivies chez des cédants qui le souhaitent. ○ Des solutions de reprise d'exploitation et d'association
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des bénéficiaires ○ Attestation de réalisation de la prestation (signée et datée)
<p>Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :</p> <p>L'action de promotion concerne des produits agricoles : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Commentaires :</p> <p>Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ? <input type="checkbox"/> oui Précisez le(s)quel(s) : <input type="checkbox"/> non</p>	

Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre à

Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation

L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme

TITRE DE L'ACTION : BILAN ET SYNTHESE DU PROGRAMME

Contexte et objectifs	Le programme Territoires pilotes pour la transmission est mis en œuvre pour une durée de 3 ans. Au terme de cette période, la Chambre d'agriculture, en tant que coordinateur technique du programme réalisera un bilan et une synthèse des réalisations au regard des objectifs définis dans le plan d'action.
Description de l'action	Vérification de l'atteinte des objectifs, pour chaque action du plan, en reprenant les données fournies par les différents porteurs d'action. <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des indicateurs de suivi - Analyse des retombées effectives du plan d'action - Analyse critique du programme, en termes de gouvernance, de financement d'implication des différents acteurs, d'actions conduites, ... Synthèse des points forts, points faibles, propositions d'adaptation. Présentation du bilan au COPIL, pour validation, avant transmission aux 3 signataires de la convention Territoires pilotes.
Bénéficiaires finaux	<input checked="" type="checkbox"/> PME actives dans le secteur agricole (production primaire, transformation et/ou commercialisation), <input type="checkbox"/> Autre, précisez : publics qui potentiellement pourraient s'installer en agriculture, porteurs de projet, propriétaires
Pilote(s)	Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Partenaires opérationnels	Membres du Comité de pilotage. <i>(Partenaires engagés dans la conception et la réflexion du projet aux côtés du(es) pilote(s) : participation au comité de pilotage par exemple)</i>
Partenaires mobilisés	Membres du Comité de pilotage et du Groupe d'appui local collaboratif. <i>(Partenaires concernés par la mise en œuvre effective du projet)</i>
Durée et calendrier de réalisation	8 jours Calendrier de mise en œuvre : 1 ^{er} Juillet – 31 septembre 2024
Résultats attendus	Un bilan annuel sera réaliser au 1 ^{er} trimestre de l'année suivante afin d'ajuster les actions et de les prioriser. Un bilan du programme, permettant d'évaluer son efficacité et de proposer des adaptations.
Indicateurs de réalisation	Remise du bilan aux 3 signataires de la convention, dans les délais fixés. Pertinence du bilan et des actions d'amélioration proposées.

Pour les actions de promotion (salons par exemple, actions de communication...), merci de répondre aux questions suivantes :

L'action de promotion concerne des produits agricoles :

oui non Commentaires :

Si oui : ces produits sont-ils couverts par un/des systèmes de qualité ?

oui Précisez le(s)quel(s) :

non

Pour les actions de conseil et de formation ou incluant du conseil et de la formation, merci de répondre aux questions suivantes :

Mon organisme dispose des ressources adéquates en termes de qualification du personnel et de formation régulière

L'accès au service de conseil/ formation n'est pas subordonné à l'affiliation à mon organisme

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 085-200072882-20220712-2022D79-DE



3^{ème} partie : Calendrier de mise en œuvre des actions

	2021			2022				2023				2024			
	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
Pilotage du programme															
PAT en permanences délocalisées															
Session d'information collective															
Tour de table des partenaires															
Communication positive															
Logement des agriculteurs															
Adapter les périodes d'observation															
Coaching offre															
Synthèse															

4^{ème} partie : Financement

Structure porteuse des dépenses	Action concernée	Dépense totale	TTC / HT	nbre de jours	Subvention Région sollicitée	Autres subventions sollicitées ou obtenues (Europe, Etat, Conseil Départementaux, Communes, Agence de l'eau...). A préciser.					Recettes *	Autofinancement **
						Communauté de communes						
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	MISE EN PLACE DU PROGRAMME	10 440 €	0	18	3 132 €	2 088 €						5 220 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	Point ACCUEIL TRANSMISSION DELOCALISE	17 400 €	0	30	5 220 €	3 480 €						8 700 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	SESSION COLLECTIVES	4 640 €	0	8	1 392 €	928 €						2 320 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	TOUR DE TABLE DES PARTENAIRES	19 720 €	0	34	5 916 €	3 944 €						9 860 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	COMMUNIQUER POSITIVEMENT	18 400 €	0	30	5 520 €	3 680 €						9 200 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	TRANSMISSION DES LOGEMENTS DE FONCTION	17 400 €	0	30	5 220 €	3 480 €						8 700 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	ADAPTER LES PERIODES D'OBSERVATION	11 600 €	0	20	3 480 €	2 320 €						5 800 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	COACHING DES OFFRES d'EXPLOITATIONS	13 920 €	0	24	4 176 €	2 784 €						6 960 €
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire	BILAN ET SYNTHESE DU PROGRAMME	9 480 €	0	8	2 844 €	1 896 €						4 740 €
	TOTAL	123 000 €		202	36 900 €	24 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	61 500 €

